

Edito:

Comme tous les ans nous consacrons un numéro de la Rive au budget municipal... Celui-ci est le quatrième du présent mandat, sans que les choses aient vraiment évolué du côté de l'engouement suscité par ce vote du côté des conseillers... Ah si ! Le conseiller WATON a voté contre !... On se demande bien pourquoi, le budget 2024 ressemblant aux budgets précédents comme deux gouttes d'eau, étant donné qu'il avait voté pour ceux-là, pourquoi n'a-t-il pas voté pour celui-ci?

Monsieur Édouard MENNECART a fait une remarque amusante: «...avec tous ces chiffres je me croirais revenu au collège...» Eh bien oui Monsieur MENNECART, la lecture d'un budget municipal nécessite un minimum de connaissances et un peu de jus de crâne pour comprendre les mécanismes de répartition des différents éléments financiers au niveau du plan comptable... Il serait temps après trois ans de mandat que vous vous en rendiez compte.....

Compte-rendu (officiel) Conseil municipal du 18 Avril 2024...

Seuls 8 conseillers sont présents sur les dix encore en activité... Messieurs Julien COUTTE et Joël THEVENIN sont absents...

Vote du compte administratif.

Madame le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie pour la lecture du compte administratif:

Avec 8 voix Pour et une contre, le compte administratif est approuvé.

Affectation du résultat...

..., celui-ci fait apparaître un excédent de 143 325,58 euros...

Compte de gestion...

avec 8 pour et une voix contre, après lecture, le vote de gestion est approuvé.

Vote du Budget principal...

Dépenses et et recettes de fonctionnement: 230 251,16 euros...

dépenses et recettes d'investissement: 156 480,42 euros...

Avec 8 voix Pour et une contre, le Budget principal est approuvé.

vote des taxes.

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter le taux des taxes au niveau communal.

A l'unanimité, le conseil maintient le taux communaux comme suit:

_Taxe sur le Foncier Bâti: 48,27 %

_Taxe sur le Foncier non Bâti: 34%

_Taxe d'Habitation: 16 %

Recette prévue: 78 172 euros

Les résidences secondaires sont toujours concernées par la Taxe d'Habitation.

Subventions aux associations...

Le conseil municipal accorde par le biais des subventions:

_4 000 euros pour le comité des fêtes.

_200 euros pour les Anciens Combattants de Bichancourt...

_300 euros pour la course cycliste Paris-Chauny...

Avec 8 voix Pour et une contre, le montant des subventions aux associations est approuvé.

Encaissement d'un chèque...

Suite à l'accident survenu en 2023, l'assurance a remboursé les travaux effectués par une entreprise d'un montant de 5 863,68 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

Entretien de la commune...

Après étude de devis, il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise MENNECART pour l'entretien des espaces verts de la commune ainsi que le traitement herbicide du cimetière Pour un montant de 16 824 euros.

À l'unanimité, le conseil accepte le devis de l'entreprise MENNECART.

Entretien chemin communaux...

Le devis de Mr Bruno LELONG est accepté à l'unanimité pour un Montant de 1569 euros.

Le devis est inférieur à celui de l'année 2023 car la taille des arbustes rue Abbott a fait l'objet d'un autre devis...

Taille des arbustes rue Abbot...

les arbustes le long de la rue deviennent de plus en plus volumineux. Des devis ont été demandés pour raccourcir ces arbustes à hauteur d'un mètre. Deux devis différents, le premier pour un montant de 2 280 euros sans enlèvement mais un « mulching » qui serait déposé en haut du talus... Et l'autre pour un montant de 1 020 euros avec enlèvement des déchets...

A l'unanimité, le conseil a approuvé le devis de 1 020 euros de Mr MENNECART Eric.

Elagage d'arbres...

Deux grosses branches d'arbre touchent le candélabre rue Abott au niveau du square. Un devis a été demandé à la SETI s'élevant à 312 euros.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis.

Informations diverses:

_la Poste a demandé l'autorisation pour installer un dépôt relais rue Balligant afin de faciliter le travail des facteurs. Mme le Maire est d'accord sur le principe mais demande à voir sur place le lieu exact de l'implantation.

_Restitution de la compétence scolaire ou territorialisation: la commune d'Ugny-le-Gay se réfère à l'avis de la commune de Villequier-Aumont qui désire laisser cette compétence à la Communauté d'Agglomération

_Relance auprès de notre assureur GAN au sujet du tourniquet saccagé en novembre 2021...

_Achat probable de panneaux électoraux pour les prochaines élections européennes car en 2019, 34 listes étaient proposées.

_Mr et Mme LEDOUX ont donné un gros rocher pour le square «Labarre». Le mieux serait de l'installer verticalement... Une plaque sera posée sur celui-ci comme convenu avec Mme Labarre lors du don de cette parcelle.

_Relance à Mr CARDO pour réorienter la caméra. Pas de réponse à ce Jour.

_Le mur intérieur de l'église moisit de nouveau malgré les travaux effectués il y a 2 ans.

L'intervention du chantier d'insertion sera demandée ainsi que pour le mur du cimetière dont l'état s'aggrave...

_Pour le boulo-drome, il sera demandé à Mr Ciron lorsqu'il viendra faire l'assainissement avec sa petite grue de creuser le sol...

Fin de la séance à 20 heures...

Quelques réflexions sur ce conseil...

Voilà... Il n'y a pas grand chose à dire (qui n'a pas encore été dit par nous) concernant ce Conseil... Toujours la même léthargie des conseillers, sauf rares éclairs de lucidité... Seul à poser quelques questions concernant les détails de ce budget 2024, Gilles VIEVILLE, qui a posé la question concernant l'énigmatique article 6558 "autres contributions obligatoires", pour savoir quelles étaient les dépenses qui se cachaient derrière... on pourrait d'ailleurs se poser les mêmes questions pour des articles comme "concours divers" ou "autres services extérieurs"... C'est déjà une bonne chose d'avoir la clairvoyance de se demander ce qui se cache derrière ses mystérieux articles au lieu de les voter d'une manière aveugle...

Le manque d'intérêt des conseillers pour le vote du budget, lors de ce mandat, n'est d'ailleurs plus à démontrer. Pour preuve le report du vote qu'a été obligée de programmer Madame la Maire, faute de quorum, lors de la première convocation... Le vote du budget était prévu le 11 Avril, mais il n'étaient que quatre pour voter ce budget lors de cette séance... Voilà qui ne présage rien de bon pour la dernière période de ce mandat...

Quelques "dérapages" de Madame la Maire, pendant cette séance, qui malgré 10 ans passés à la tête de notre commune commet encore des fautes de débutante...

D'abord celle-ci doit se retirer de la salle lorsque le compte administratif est voté... Elle ne l'a pas fait... Et les pouvoirs qu'on lui a donné ne peuvent être comptabilisés dans le nombre de votants, puisqu'elle est censée être absente au moment du vote... Le résultat du vote du compte administratif 2024 aurait donc dû être de six voix pour et une contre, soit à peine la majorité... Ce décompte erroné pourrait entraîner la nullité de la délibération si quelqu'un venait à déposer un recours auprès du tribunal administratif... Mais bon, on n'en est pas à une incohérence près...

Autre approximation dans ce compte-rendu: l'affectation des résultats... Madame la Maire indique la somme à affecter, 143 325,58 euros, mais ne dit pas à quel poste elle propose de l'affecter... Donc on peut considérer que cette délibération est nulle et non avenue puisqu'on ne sait pas où est affectée cette somme...

Le libellé de la délibération aurait dû être rédigé comme suit:

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ..., Maire,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **143 325,58 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:*

<i>Affectation en investissement en réserve R 1068</i>	40 000,00 €
<i>Report en fonctionnement en R 002</i>	103 325,58 €

Mais comme ce conseil municipal gobe tout, pourquoi se priver de faire n'importe quoi?...

Autre question que je me pose à propos de ce budget... Il a été présenté suivant le plan comptable de la nomenclature M14... Cependant, lors du vote du budget primitif du 6 Avril 2023, il me semblait que l'assemblée communale avait opté pour la nomenclature M57 dans la perspective du budget 2024. Cette nouvelle mouture budgétaire impose une présentation des résultats de l'exercice dans un **compte financier unique** qui remplace le compte de gestion et le compte administratif... Pourquoi a-t-on encore cette année, adopté l'ancienne présentation?... Et pourquoi Madame la Maire, qui a fait voter cette nomenclature l'année dernière, n'a t-elle pas évoqué le problème cette année... Encore une question restée sans réponse sans un soupçon de clarification...

Enfin le vote négatif du conseiller Waton... Pourquoi celui-ci se désolidarise-t-il du Conseil, maintenant que tous ses désirs sont satisfait... Il a fait virer Dominique MARCOTTE pour imposer son idée de plateaux ralentisseurs, il les a obtenu... Il voulait des caméras de surveillance, il les a eu... Pourquoi aujourd'hui, vote-t-il contre le budget de Madame la Maire? Peut-être comme en 2020, pour tromper l'électorat villageois et se présenter en 2026 en grand opposant du Conseil Municipal?...